

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

12 MAI 2015

Le 12 mai 2015, le conseil municipal de la commune de MORANNES (convoqué le 7 mai 2015), secrétaire de séance Roger DE MIEULLE, s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LA MAIRIE – AVENANTS AUX MARCHES PASSES AVEC LES ENTREPRISES** : Un dernier avenant est à passer avec l'entreprise BOUESNARD (Menuiseries) 1.500 € HT. Un autre avec l'entreprise CHIRON pour un montant de 1.461,09 € HT. Le Conseil accepte ces avenants.
  
- **BUDGET GENERAL 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°1** : La Décision Modificative suivante est acceptée :

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>OPERATIONS NON AFFECTEES</b>		<b>OPERATIONS NON AFFECTEES</b>	<b>+ 28.000</b>
		Art 1641 - Emprunt	+ 28.000
<b>OPERATION N°195-REHABILITATION ANCIEN PRESBYTERE - MAIRIE</b> Art 2313 - Constructions	<b>+ 22.000</b> + 22.000		
<b>OPERATION N°196 – AMENAGEMENT MAIRIE EN BIBLIOTHEQUE</b> Art 2313 - Constructions	<b>+ 6.000</b> + 6.000		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 28.000</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 28.000</b>

- **TRAVAUX DE RAVALEMENT DE LA MAIRIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE ADJUDICATAIRE** : La commission d'appels d'offres s'est réunie les 27 avril et 6 mai 2015 et a étudié les propositions des trois entreprises ayant répondu. Le Conseil retient l'entreprise PATRIMOINE ET PIERRES D'ANJOU (49330 BRISSARTHE) pour un montant de 88.648,65 € HT (y compris réfection des cheminées).
  
- **TRAVAUX DE RAVALEMENT DE LA MAIRIE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ANJOU** : Une demande de subvention va être effectuée pour ces travaux de ravalement auprès de la Communauté de Communes des Portes de l'Anjou au titre des fonds de concours.
  
- **PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS DE LA COMMUNE SUBVENTIONNES PARTIELLEMENT.**  
Le Conseil municipal a décidé de maintenir le régime d'aide complémentaire au Conseil Départemental pour financer les élèves de MORANNES pris en charges par les mini-bus scolaires dans un rayon inférieur à 3km de l'école.  
(120 € par an et par enfant pour environ 13 enfants).

Affichage le 16/5/2015.